

085

DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0005/AN DU 25 FEVRIER
2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0005/AN du 25 février 2021 autorisant la ratification de l'accord de crédit entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Exim de l'Inde dans le cadre du financement du projet construction et équipement deux (02) hôpitaux régionaux à Kankan et à Nzérékoré, pour un montant de vingt millions cinq cent six mille dollars (20 506 000 USD), signé le 29 septembre 2020.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 MARS 2021


Prof. ALPHA CONDE